



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 28 avril 2021

Compte-rendu

Étaient présents : Géraud de Sabran Pontevès, Roselyne Adrian, Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier, Mickaël Cavalier, Mylène Garcin, Christian Sola, Denis Verkin, Juliet Schlunke, Christian Gros, Thierry Florès, Patrice Capeau
Excusés : Sophie Allemand, Maria Isabel Marincola, Martine Clément (pouvoir à Mylène Garcin)
Secrétaire : Roselyne Adrian

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2021

Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal et demande à l'assemblée de se prononcer sur son approbation.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME - Autorisations : Déclarations préalables, permis de construire

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type de dossier	Décision	Date de la décision	Type de travaux
TOURETTE	180 Chemin du Long Bosquet	Déclaration préalable	Favorable	31/03/21	Piscine
ROSSIGNOL	Rue Basse	Déclaration préalable	Favorable	15/04/21	Réfection toiture
SCI AM (MONJANEL)	Chemin de la Barricade	Déclaration préalable	Favorable	21/04/21	Ouvertures fenêtres

III. RESSOURCES HUMAINES : Création d'un poste au service administratif, modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail au service administratif, notamment en urbanisme, il convient de modifier le tableau des effectifs afin de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression de l'emploi contractuel à temps partiel à raison de 17,5 heures hebdomadaires au service administratif
- la création d'un emploi d'adjoint administratif stagiaire à temps non complet à raison de 26 heures hebdomadaires à compter du 01 juin 2021.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IV. FINANCES : Prise en charge des frais de Monsieur Denis Verkin, délégué aux affaires juridiques

L'article L.2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce que « les membres du conseil municipal peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport et de séjour lorsque qu'ils sont engagés pour se rendre à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent leur commune ès qualités, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci ».

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Denis Verkin, conseiller municipal, est délégué aux affaires juridiques et sera, de ce fait amené à se déplacer hors de la commune.

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la prise en charge des frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite maximum des frais réels sur présentation d'un état de frais engagés. Il précise que les crédits sont prévus au budget.

Monsieur Verkin, directement concerné par la décision ne prend pas part au vote.

Décision : Approuvé à l'unanimité des votants

V. SIGNALÉTIQUE : Approbation du projet de révision du Règlement Local de Publicité

Monsieur le Maire rappelle l'important travail réalisé en 2016 par Mademoiselle Mathilde Vasseur, alors recrutée en contrat à durée déterminée de 6 mois à COTELUB. Son contrat avait été prolongé d'un mois afin qu'elle puisse intégrer les communes de Cadenet et Cucuron qui venaient de rejoindre la communauté de communes.

Ce travail a servi de base au bureau d'études qui élabore actuellement le projet de révision de Règlement Local de Publicité.

Monsieur le Maire présente le projet de zonage et de règlement élaboré par le bureau d'études Urbanisme et Paysages, pour le compte du Parc du Luberon dans le cadre de la révision du Règlement Local de Publicité.

Décision : Les élus donnent, à l'unanimité, leur accord de principe sur le travail en cours et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document afférent

VI. COTELUB : Modification des statuts :

Prise de compétence « organisation de la mobilité »

Habilitation à passer des marchés pour le compte des communes membres

Séparation des statuts et de l'intérêt communautaire

Par délibération du 11 mars 2020, le conseil communautaire de COTELUB a approuvé les nouveaux statuts de la communauté de communes.

La modification proposée concerne :

- La prise de compétence « organisation de la mobilité » ;
- L'habilitation, pour COTELUB, à passer des marchés pour le compte des communes membres ;
- La séparation des statuts et de l'intérêt communautaire ;

Un débat s'engage sur l'intérêt de la prise en charge de la compétence « mobilité » et sur le coût que cela représente pour la commune.

Des précisions sont demandées sur les domaines qui seront mutualisés au niveau de la communauté de communes.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le maire rapporte les décisions prises depuis la dernière réunion du conseil, conformément aux délégations du conseil au maire :

Travaux de rénovation d'un tronçon de mur du boulevard sur parking Coignet : demande de subventions, modification du plan de financement

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de stationnement d'un taxi

Monsieur le Maire fait part d'une demande de stationnement de taxi. Il rappelle que la commune dispose déjà d'un emplacement place Saint Elzéar (non matérialisé) et que le nouvel emplacement se situera au parking Coignet. Un panneau sera installé.

Il précise qu'il s'agit d'un important service à la personne pour les habitants de la commune.

Il indique que dorénavant, les licences de taxi ne sont plus valables que 5 ans et qu'une redevance annuelle sera versée à la commune

Motion de soutien au statut des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le Maire présente la motion de soutien au statut des sapeurs-pompiers volontaires transmis par l'Association des Maire de Vaucluse. Après discussion, les élus ne s'y opposent pas mais souhaitent connaître le coût que cela représenterait pour la commune avant de s'engager.

Evolution des dotations d'Etat 2015-2021

A l'occasion de la mise en ligne, par les services de l'Etat de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2021, Monsieur le Maire présente un état de l'évolution des dotations depuis 2015.

	Dotation Globale de Fonctionnement		Dotation de Solidarité Rurale		Péréquation		TOTAL GENERAL	
	MONTANT	% EVOLUTION N/N-1	MONTANT	% EVOLUTION N/N-1	MONTANT	% EVOLUTION N/N-1	MONTANT	% EVOLUTION N/N-1
2021	48 687,00 €	-6%	22 130,00 €	-2%	19 971,00 €	-5%	90 788,00 €	-5%
2020	51 954,00 €	-7%	22 540,00 €	0%	21 075,00 €	-3%	95 569,00 €	-5%
2019	55 890,00 €	-6%	22 573,00 €	0%	21 639,00 €	-4%	100 102,00 €	-4%
2018	59 532,00 €	-8%	22 593,00 €	1%	22 482,00 €	3%	104 607,00 €	-4%
2017	64 654,00 €	-19%	22 350,00 €	-1%	21 822,00 €	-3%	108 826,00 €	-13%
2016	79 424,00 €	-22%	22 562,00 €	4%	22 472,00 €	-10%	124 458,00 €	-16%
2015	101 291,00 €		21 644,00 €		24 969,00 €		147 904,00 €	
	DIFFERENCE MONTANT ENTRE 2015 ET 2021	% EVOLUTION ENTRE 2015 ET 2021	DIFFERENCE MONTANT ENTRE 2015 ET 2021	% EVOLUTION ENTRE 2015 ET 2021	DIFFERENCE MONTANT ENTRE 2015 ET 2021	% EVOLUTION ENTRE 2015 ET 2021	DIFFERENCE MONTANT ENTRE 2015 ET 2021	% EVOLUTION ENTRE 2015 ET 2021
	-52 604,00 €	-52%	486,00 €	2%	-4 998,00 €	-20%	-57 116,00 €	-39%

En conclusion, entre 2015 et 2021, la commune a perdu 57 116 € de dotations malgré le fait que l'Etat annonce à chaque évolution fiscale que les communes sont compensées à l'euro près. Dans la réalité les communes y perdent beaucoup.

Demande de la famille de Mare pour la dépose des cendres de Madame de Mare née Sarlin dans la chapelle Sarlin.

Une cérémonie privée sera organisée par la famille entre le 08 et le 10 juin 2021, Monsieur le maire représentera la commune. A l'issue le foyer rural sera mis gratuitement quelques heures à la disposition de la famille (qui en a fait don à la commune) pour un moment de rencontre chaleureuse dans le respect des restrictions sanitaires en vigueur.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire :

Festivités du 14 juillet 2021

Monsieur le Maire estime peu raisonnable, en raison de l'état sanitaire d'organiser les festivités, comme d'habitude pour le 14 juillet.

Il annonce qu'un magnifique platane de 6 ou 7m de haut va être planté à l'entrée de la place Saint Elzéar, en remplacement du chêne qui sera, lui, replanté au parc paysager du Coignet à l'automne. Une inauguration du boulevard sera alors organisée. Il propose, à cette occasion de baptiser le platane « Arbre de la Liberté ». Cette manifestation plus modeste (sans orchestre,...), organisée l'après-midi, viendra en remplacement du 14 juillet et accueillera tous les habitants sur la place Saint Elzéar, interdite à la circulation et au stationnement pour l'occasion.

Rencontre avec de jeunes Ansousiens

Suite à une rencontre, dimanche dernier, avec des jeunes du village qui demandaient une fontaine à eau à la piste de jeu, et après avoir expliqué les difficultés d'une telle installation (risque de transmission de maladie), Monsieur le Maire propose de distribuer une gourde aux jeunes collégiens Ansousiens. Il s'agira d'un produit écologique à l'effigie de la commune.

Madame Roselyne Adrian lit le compte rendu de Madame Martine Clément, absente et excusée, concernant la réunion du 14 avril 2021 à COTELUB

« Cette réunion fait suite à un courrier de l'association des riverains de l'Eze au président de Cotelub pour évoquer la compétence de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ainsi que les problèmes des cours d'eau.

En présence du président de COTELUB Mr Robert Tchobdrenovitch, Mesdames Geneviève JEAN, Karine MOURET et Martine CLEMENT qui représentait Mr Géraud DE SABRAN PONTEVES, Messieurs Thierry BLANC Président et Jean-RENAUD Directeur de la Cave TERRES VALDEZE ainsi que Monsieur Jean-François LOVISOLO (en fin de réunion).

Monsieur le président de COTELUB donne lecture du courrier de l'association des riverains de l'Eze qui accuse la Cave coopérative de TERRES VALDEZE de pollution sur le cours d'eau de l'Eze.

La parole est donnée aux dirigeants de la Cave TERRES VALDEZE qui apportent des preuves que si il y a pollution de l'Eze cela ne peut venir de la cave par rapport aux nombreux aménagements coûteux qui ont été fait depuis quelques années et les analyses régulières (faites par la SEM) tout au long de l'année. De plus, ils montrent leur implication constante en expliquant les projets en cours de réalisation et futurs pour la continuité et la préservation de l'environnement.

Le président de COTELUB reprend la parole et décide de convoquer l'association pour leur exposer toutes les actions de la cave afin de trouver une solution à l'amiable. Et de rajouter que si cela n'aboutit pas le litige se règlera devant la justice.

La réunion se termine sur ces paroles du président de COTELUB ».

Monsieur Mickaël Cavalier précise que les contrôles réguliers sont organisés car les caves utilisent des produits qui peuvent présenter des inconvénients dans le traitement des eaux de cave qui doivent être traitées avant la sortie de l'établissement. La procédure démontrera si l'entreprise respecte ou non les règles d'hygiène. Il semblerait que ce soit plus le bruit et les odeurs qui dérangent les riverains.

Puis, **Madame Roselyne Adrian** évoque les sujets liés à l'école :

Madame le Directrice de l'école ne s'est pas absentée comme prévu elle a repris son poste à l'école lundi 26 avril.

Une rencontre, dans le cadre du projet « un coin de verdure pour la pluie » se tiendra le 7 mai à 10h ; les enseignants seront présents.

Monsieur Mickaël Cavalier demande la présence d'un agent du service technique afin d'évaluer la charge d'entretien que représente la cour de l'école (balayage, entretien jardin,...)

Madame Roselyne Adrian a assisté à la commission du personnel sur la participation de la commune à la prévoyance des agents. Ce sujet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Puis, elle évoque le délicat problème des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les excréments de leur animal. L'agent de surveillance de la voirie publique sera, de nouveau saisi pour plus de vigilance, voire la rédaction de contravention.

Elle demande qu'il soit aussi sollicité pour intervenir sur le stationnement de plus en plus anarchique au cœur du village. Certaines rues sont tellement encombrées que les véhicules ne peuvent plus circuler. Des procès-verbaux seront rédigés ; il est impératif que les services de secours puissent intervenir partout dans le village 24h sur 24.

Monsieur le Maire confirme qu'après une période de tolérance durant les travaux sur le boulevard, les contrôles de stationnement, sur l'ensemble de la commune, seront de nouveau être appliqués.

Il souligne que le parking de la place de la vieille fontaine est toujours libre. Les automobilistes doivent faire l'effort d'aller y stationner.

Monsieur Gilles Pons évoque le dossier de création de calade et réfection des réseaux, rue du petit portail. Deux demandes de subvention ont été adressées aux services de l'Etat. L'un des deux a d'ores et déjà accusé réception de la complétude du dossier.

Madame Mylène Garcin, a assisté au conseil communautaire de COTELUB le 8 avril sur le budget, le vote des taxes foncières et de la taxe sur les ordures ménagères. La taxe Gemapi reste au même montant cette année.

Puis, elle fait part d'une réunion de présentation de la mission locale du Luberon, du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse et dépose un dossier récapitulatif son action auprès des Ansouisiens. L'an dernier, la mission locale a reçu 13

habitants d'Ansois.

Elle évoque ensuite une réunion avec le Sénateur Jean-Baptiste Blanc pour le nouveau groupe de travail « objectif ZAN » zone artificialisation nette qui vise à modifier les règles d'urbanisme pour favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, et renaturer les espaces artificialisés laissés à l'abandon. L'objectif vise à la diminution des terrains à construire de 50% sur 10 ans.

Le prochain conseil communautaire est prévu au mois de mai

Elle annonce la création d'une nouvelle association des maires ruraux du vaucluse.

La réception du chantier de la Bonde est prévue le 29 avril 2021 sans public, uniquement en présence des maires.

Madame Juliet Schlunke explique que la commission communale « communication » a rencontré un 3^{ème} candidat pour la réfection du site internet. Ce dossier sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Puis, elle fait part de la découverte par le service archéologie de la Région d'un mur d'abeilles à Ansois reconnu comme l'un des plus beaux de la région.

Monsieur le Maire propose de rédiger un article dans l'Ansoisien après accord du propriétaire.

Puis elle annonce qu'elle est obligée de repousser l'exposition prévue à cause des mesures sanitaires et des élections.

Monsieur Denis Verkin participé à une très intéressante information en visioconférence sur la gestion de l'eau, organisée par le Parc rappelant notamment l'histoire de la gestion de l'eau dans le secteur.

Les réunions de collecte d'information sur le règlement général sur la protection des données (RGPD) avec la société LEXAGONE suit son cours.

Monsieur Patrice Capeau a participé à une réunion d'information de l'association des communes forestières en visioconférence, mais fait part de difficultés pour obtenir les supports à l'issue de la réunion.

Il explique qu'il progresse dans ses missions de gestion forestière : divers contacts sont en cours pour racheter des terrains, ce qui demande un important repérage sur plan des parcelles à acquérir. Le recensement des terrains de la commune est terminé. L'idée est d'acquérir des parcelles en bloc et de repérer les propriétaires physiques.

Il a d'ores et déjà repéré 2 grands blocs de parcelles qui paraissent intéressants et doit en rediscuter avec le maire. Ce dossier sera présenté au conseil municipal quand il sera plus avancé.

Monsieur Christian Sola déplore de n'avoir pas pu organiser, comme prévu, la journée d'information et de sensibilisation pour le Comité Communal Feux de Forêt à cause des restrictions sanitaires.

Il a cependant commencé à remettre le matériel en service pour préparer la saison.

Il a aussi fait réaliser des devis pour le tracteur Massey Ferguson qui nécessite d'importants travaux de réparation.

Monsieur Thierry Florès rapporte la réunion du SIVOM Durance Luberon au cours de laquelle le compte administratif a été voté à l'unanimité. Il fait part de l'inquiétante augmentation des impayés qui s'élevaient à 0,6 % des factures en 2015 et à 11% en 2020, ce qui pose un réel problème au SIVOM.

Par ailleurs, il signale que les affaissements de chaussée en dessous de chez Monsieur Régis Amourdedieu ne sont plus matérialisés, les rubalises et les barrières ont disparu, cela devient dangereux.

Monsieur Christian Gros a participé à la commission communale « communication » qui a rencontré un 3^{ème} candidat pour la réfection du site internet

Il participera, le 05 mai à 14h réunion du CNAS, l'action sociale pour le personnel communal.

Puis, il évoque le tableau des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021.

Monsieur Mickaël Cavalier a assisté à la commission « environnement » de COTELUB. Il annonce que des cas de COVID ont été détectés au sein du pôle environnement de COTELUB, il en résulte que la collecte des ordures ménagères est désorganisée et la collecte des encombrants est suspendue. Puis, il part d'une réflexion en cours afin de différencier encombrants et monstres. COTELUB n'assure plus que la collecte des monstres. Tous les encombrants qui tiennent dans une voiture doivent être amenés, par les particuliers, à la déchetterie.

Monsieur le Maire évoque un projet qui devrait se mettre en place avec COTELUB pour faciliter la vie des habitants. Il s'agit de collecter les petits encombrants et le petit électroménager sur un terrain communal situé à côté du garage municipal, puis COTELUB viendrait ramasser ces déchets régulièrement. L'avantage de ce site est qu'il est placé sous vidéo surveillance et permettrait de vérifier le civisme des habitants qui viendront déposer leurs déchets. Ce dossier est à l'étude, une estimation financière est en cours. Monsieur le Maire doit évoquer ce sujet avec Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Maire de Mirabeau, à l'origine de ce projet.

Monsieur Mickaël Cavalier évoque le projet de valorisation de biodéchets en cours à COTELUB avec le bureau d'études DV2E. Il propose de réaliser un essai de broyage de déchets verts pendant 3 mois avec la possibilité de valoriser de plusieurs façons le gisement de broyat. Il cite l'exemple de la commune de VILLELAURE qui loue actuellement un broyeur aux habitants. Ce projet de valorisation de biodéchets, rendu obligatoire en 2023 par la loi pour les collectivités, devrait permettre à COTELUB de réduire de 27% le tonnage des OMR, ordures ménagères résiduelles, donc une économie financière importante.

Madame Mylène Garcin annonce, à partir de du week-end du 1^{er} mai, la mise en place de bennes à déchets verts dans diverses communes, mais comme les années précédentes, il n'y en aura pas sur la commune d'Ansois.

Monsieur Mickaël Cavalier participe à l'écriture de la nouvelle charte du Parc naturel régional du Luberon, 2024-2039, en définissant déjà les défis, les missions et les objectifs. Il fait partie du collectif d'élus qui visite actuellement les maires du territoire, de CAVAILLON à FORCALQUIER en passant par MANOSQUE, APT et SANNES. Réunion à SANNES à laquelle le maire Monsieur de Sabran-Pontevès a participé aux travaux d'échange d'idées. Monsieur Mickaël Cavalier propose une assemblée des maires qui siègerait au Parc, une fois par an, pour que les élus du territoire se sentent plus investis dans les décisions du Parc, afin que la compréhension mutuelle s'améliore.

La séance est levée à 11h05

Géraud de Sabran Pontevès
Maire d'Ansois

